



PETR DU SEGRÉEN
MAINE-ET-LOIRE (49)

Marché public de prestations intellectuelles Marché passé selon la Procédure Adaptée
Règlement de Consultation (RC)
Réalisation d'une étude pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique pour la destination « Anjou bleu »
Date et heure limites de réception des offres 25 août 2016 à 17h

PETR du Segréen
Maison de Pays
Route d'Aviré – 49500 Segré
Tél. 02.41.92.24.94 – Fax 02.41.92.12.64
www.anjoubleu.com

Règlement de Consultation
Etude stratégique de développement touristique de l'Anjou bleu // PETR du Segréen
juillet 2016

ARTICLE 1 - LE MAÎTRE D'OUVRAGE

1.1. Maître d'ouvrage

PETR du Segréen
Maison de Pays
Route d'Aviré
49500 SEGRE
Tél. 02.41.92.24.94

1.2. Personne responsable du marché

Monsieur le Président du PETR du Segréen, Gilles GRIMAUD

1.3. Renseignements complémentaires

Alexandra BRISSON, Service Tourisme - abrisson@pays-segreen.fr
Bénédicte FLAMAND, Direction Générale – bflamand@pays-segreen.fr

1.4. Date et heures limites de réception des offres

25 août 2016 à 17h

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

2.1. Objet du marché

La présente consultation concerne la réalisation d'une étude pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique pour la destination « Anjou bleu ».

2.2. Contenu du marché

La mission confiée au candidat lauréat donne lieu à un marché unique. Il s'agit d'une mission comprenant l'élaboration :

- D'un dossier complet et d'un dossier de synthèse présentant le diagnostic détaillé avec l'analyse de l'offre, de la demande, de la concurrence et des potentiels
- D'une note de synthèse présentant le poids du tourisme dans l'économie locale, note qui aura vocation à être diffusée auprès des réseaux de professionnels et partenaires touristiques
- D'un document reprenant le positionnement, la stratégie, les objectifs à poursuivre
- D'un document présentant le programme d'actions détaillé par fiche action pour les atteindre
- De comptes-rendus des séances de travail et des entretiens réalisés
- Des documents support et de présentation réalisés pour les réunions

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Mode de consultation

Le marché fait l'objet d'une consultation sous forme d'une procédure adaptée. Il est passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

3.2. Modalités d'obtention du dossier et du règlement de consultation

Le dossier et le règlement de consultation seront communiqués gratuitement aux équipes en ayant fait la demande auprès des personnes citées à l'article 1.

Le cahier des clauses particulières, le règlement de consultation et les pièces annexes sont consultables par les candidats intéressés sur le site suivant : **www.anjoubleu.com** (rubrique le Pays, sous rubrique Un Pays proche de vous > Tourisme)

3.3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes (téléchargeables sur www.anjoubleu.com):

- Règlement de Consultation
- Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

3.4. Modalités de remise d'un dossier de candidature

Les candidatures seront envoyées ou déposées avant le 25 août 2016 17h à l'adresse suivante :

PETR Segréen
Maison de Pays
Route d'Aviré
49500 SEGRE

Le pli portera obligatoirement l'objet de la consultation (Etude Stratégique de Développement Touristique de l'Anjou bleu) et la mention « Ne pas ouvrir ».

Les dossiers de candidature seront reçus contre récépissé, de 9h00 à 12h et de 14 à 17h00, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, ou transmis par lettre recommandée avec avis de réception.

3.5. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera composé des éléments suivants :

- L'acte d'engagement (valant CCAP) complété, daté et signé
- La note de présentation de la méthodologie d'intervention préconisée et les modalités de rendu,
- Un planning de réalisation en phase avec le planning fixé dans le CCAP,
- Les références sur des études similaires en spécifiant le maître d'ouvrage, le type de mission, la composition de l'équipe,
- La présentation du candidat avec compétences, références, moyens et désignation précise du chargé de l'étude en charge du dossier et des chargés d'études associés.
- Un devis détaillé qui fera apparaître les différents postes de dépenses, les intervenants et le nombre de jours de présence sur le territoire. Cette proposition financière doit être présentée en jour ETP, tous frais compris – exprimée en euros HT
- Les justifications à produire aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics

Dans un délai de 10 jours à compter de la date où le candidat lauréat a été informé de l'attribution possible du marché, et au plus tard à la signature du marché, il devra produire les éléments prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Une réponse sera adressée à tous les concurrents non retenus dans un délai de 10 jours après le choix du lauréat.

ARTICLE 4 – OBJECTIF DE L'ETUDE

Elle a pour objectif :

- La définition d'une stratégie de développement touristique pour l'Anjou bleu dans une perspective à 5 ans (2017/2021) en misant sur les richesses et les particularismes de la destination
- Le repositionnement du rôle du site touristique de la Mine bleue dans la mise en œuvre de cette stratégie en tant que « produit d'appel apporteur d'affaire pour l'ensemble de la destination »
- La définition d'un cadre opérationnel assorti d'un échéancier permettant de piloter l'action publique, de calibrer au mieux les moyens à mobiliser et ainsi permettre de dimensionner le nouveau service « Office de Tourisme » en cours de structuration

ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

5.1. Conditions relatives au marché

Il ne sera exigé du titulaire ni caution, ni retenue de garantie.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique et dans un délai global de 30 jours, à compter de la date de réception des factures.

5.2. Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changés.

5.3. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

5.4. Propriété intellectuelle des projets

Les études et documents produits seront propriété du PETR du Segréen. Tous les documents originaux du dossier seront remis au Syndicat après l'approbation du document. Le titulaire du marché ne pourra utiliser tout ou partie des résultats des études à titre gratuit ou onéreux faisant l'objet du présent marché qu'avec l'accord préalable du maître d'ouvrage.

ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES

6.1. Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Références, Méthodologie et compréhension des enjeux (45 %)
- Honoraires (35 %)
- Calendrier proposé (20 %)

6.2. Date limite de réception des dossiers de candidatures

25 août 2016 à 17h